

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY**

**SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 2 AVRIL 2024**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, mardi le 2 avril 2024 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, William St-Cyr, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La greffière-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

24-04-11254

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 4 et 28 mars 2024**

24-04-11255

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que les procès-verbaux du 4 et 28 mars 2024 soient acceptés par le conseil municipal, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

24-04-11256

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 101 004.95 \$, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la greffière-trésorière.

24-04-11257

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 332281.01\$ et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Première période de questions**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

**6. Correspondances**

24-04-11258

**Demande d'aide financière Arts et Reflets**

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'un montant de 250 \$ pour une aide financière – commandite pour l'événement du 2, 3 et 4 août 2024 à la Ville de Château-Richer, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Une demande de subvention au Patrimoine bâti est octroyée au 6369 avenue Royale de 6622\$.

**8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

**Loisirs (Chantale Gagnon)**

- Les inscriptions au camp de jour débuteront du 15 avril au 17 mai prochain ;
- La programmation des activités de printemps est en ligne ;

24-04-11259 **Camps spécialisés – soutien financier**  
IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la Municipalité de L'Ange-Gardien accepte de participer financièrement pour 25% aux frais d'inscriptions de citoyens de L'Ange-Gardien pour les camps spécialisés organisés par les municipalités de la côte, pour l'été 2024, et qu'une entente soit signée entre les parties, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

24-04-11260 **Renouvellement du protocole d'entente de l'ASDPS 2023**  
IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la Municipalité de L'Ange-Gardien renouvelle l'entente avec l'Association de soccer des Premières-Seigneuries (ASDPS) pour l'année 2024, telle que proposée, et que la responsable des loisirs, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **Comité consultatif d'urbanisme (William St-Cyr)**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 20 mars 2024

#### **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Le CCU recommande au conseil municipal d'accepter les demandes suivantes :

1. 6442 à 6448, avenue Royale (lot 4 440 285 du cadastre du Québec, zones M-97 et CO-111) à l'effet d'agrandir une fenêtre sur le mur arrière et d'ajouter des fenêtres au sous-sol du bâtiment principal;
2. 6689, avenue Royale (lot 6 389 026 du cadastre du Québec, zone A-133) à l'effet d'isoler le mur arrière et de mettre un revêtement en déclin de bois sur le bâtiment principal;
3. 6971, avenue Royale (lot 6 494 624 du cadastre du Québec, zone ID-152) à l'effet de refaire le bandeau ceinturant la maison et les gouttières du bâtiment principal
4. 26, rue des Aulnes (lot 6 469 451 du cadastre du Québec, zone ID-20) à l'effet de construire une résidence unifamiliale isolée avec la condition suivante :
  - La couleur des ouvertures (portes, fenêtres, etc.) soit la même sur toutes les façades;
5. 2044, rue de la Vallée (lot 6 336 341 du cadastre du Québec, zone ID-17) à l'effet de construire une résidence unifamiliale isolée;
6. 2048, rue de la Vallée (lot 6 419 467 du cadastre du Québec, zone ID-17) à l'effet de créer des lots afin de remplacer le lot 6 419 467 du cadastre du Québec avec la condition suivante :
  - Création de 2 lots au lieu de 3 lots.

#### **Dérogation mineure (DM)**

Aucun point à l'ordre du jour.

#### **Varia**

Aucun point à l'ordre du jour.

#### **Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

- Octroi de contrat à JRT inc. Pour un panneau de contrôle au coût de 67000\$;
- Achat de polymère à la firme Jenco pour un montant de 85000\$ ;
- Remplacement d'un automate au système de ventilation pour un coût de 7876\$.

#### **PluMobile (Diane Giguère)**

- Compilation des déplacements 2023 : augmentation de 50% au niveau de la côte et 47% Boischatel, et, l'adapté 58% pour la côte et 10% pour Boischatel ;
- Le service est toujours gratuit .

### **9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA 6442 à 6448, avenue Royale**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis a été déposée à l'effet d'agrandir une fenêtre sur le mur arrière et d'ajouter des fenêtres au sous-sol du bâtiment principal au 6442 à 6448, avenue Royale (lot 4 440 285, zones M-97 et CO-111);

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 20 mars 2024, a analysé les documents accompagnant la demande, juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637 et recommande au conseil d'accepter la demande;

24-04-11261

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la demande de permis à l'effet d'agrandir une fenêtre sur le mur arrière et d'ajouter des fenêtres au sous-sol du bâtiment principal au 6442 à 6448, avenue Royale (lot 4 440 285, zones M-97 et CO-111), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

**6689, avenue Royale**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis a été déposée à l'effet d'isoler le mur arrière et de mettre un revêtement en déclin de bois sur le bâtiment principal au 6689, avenue Royale (lot 6 389 026 du cadastre du Québec, zone A-133);

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 20 mars 2024, a analysé les documents accompagnant la demande, juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 et recommande au conseil d'accepter la demande;

24-04-11262

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la demande de permis à l'effet d'isoler le mur arrière et de mettre un revêtement en déclin de bois sur le bâtiment principal au 6689, avenue Royale (lot 6 389 026 du cadastre du Québec, zone A-133), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

**6971, avenue Royale**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis a été déposée à l'effet de refaire le bandeau ceinturant la maison et les gouttières du bâtiment principal au 6971, avenue Royale (lot 6 494 624 du cadastre du Québec, zone ID-152);

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 20 mars 2024, a analysé les documents accompagnant la demande, juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637 et recommande au conseil d'accepter la demande;

24-04-11263

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la demande de permis à l'effet de refaire le bandeau ceinturant la maison et les gouttières du bâtiment principal au 6971, avenue Royale (lot 6 494 624 du cadastre du Québec, zone ID-152), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

**26, rue des Aulnes**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis a été déposée à l'effet de construire une résidence unifamiliale isolée au 26, rue des Aulnes (lot 6 469 451 du cadastre du Québec, zone ID-20), soit dans le développement domiciliaire Quartier L'Orée des Bois;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

**CONSIDÉRANT** que les matériaux retenus sont ceux de la coloration Farmhouse n°2, préalablement autorisés par la résolution 23-05-10960 du conseil municipal, mais avec un déclin de fibrociment noir au lieu de panneaux de fibrociment noir;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 20 mars 2024, a analysé les documents accompagnant la demande, juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637 et recommande au conseil d'accepter la demande à la condition suivante :

- La couleur des ouvertures (portes, fenêtres, etc.) soit la même sur toutes les façades;

24-04-11264

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la demande de permis à l'effet de construire une résidence unifamiliale isolée au 26, rue des Aulnes (lot 6 469 451 du cadastre du Québec, zone ID-20), soit dans le développement domiciliaire Quartier L'Orée des Bois, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, de la réglementation en vigueur et à la condition suivante :

- La couleur des ouvertures (portes, fenêtres, etc.) soit la même sur toutes les façades).

#### **2044, rue de la Vallée**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis a été déposée à l'effet de construire une résidence unifamiliale isolée au 2044, rue de la Vallée (lot 6 336 341 du cadastre du Québec, zone ID-17);

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 20 mars 2024, a analysé les documents accompagnant la demande, juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 et recommande au conseil municipal d'accepter la demande;

24-04-11265

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la demande de permis à l'effet de construire une résidence unifamiliale isolée au 2044, rue de la Vallée (lot 6 336 341 du cadastre du Québec, zone ID-17), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

#### **2048, rue de la Vallée**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis de lotissement a été déposée à l'effet de créer les lots 6 621 294, 6 621 295 et 6 621 294 dans le but de remplacer le lot 6 419 467 du cadastre du Québec au 2048, rue de la Vallée (lot 6 419 467 du cadastre du Québec, zone ID-17);

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 20 mars 2024, a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers, pour répondre aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637, doivent être modifiés et recommande au conseil d'accepter la demande à la condition suivante:

- Créer 2 lots au lieu de 3 lots afin de remplacer le lot 6 419 467 du cadastre du Québec);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et a pris en considération la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, mais juge que la demande permis de lotissement déposée répond aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

24-04-11266

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la demande de permis de lotissement à l'effet de créer les lots 6 621 294, 6 621 295 et 6 621 296 dans le but de remplacer le lot 6 419 467 du cadastre du Québec au 2048, rue de la Vallée (lot 6 419 467 du cadastre du Québec, zone ID-17), et ce, au respect des documents déposés et de l'obtention d'une dérogation mineure;

**QU'**afin de réduire les allées de circulation menant aux futures résidences, le demandeur devra faire enregistrer des servitudes de passages au-dessus du chemin d'accès existant, tel qu'illustré sur le plan projet de lotissement préparé par Thierry Lefrançois, arpenteur-géomètre en date du 13 février 2024, minute 4907, afin que les lots projetés 6 621 294 et 6 621 295 du cadastre du Québec accèdent par ledit chemin d'accès existant sur le lot projeté 6 621 296;

#### **10. Octrois de contrats divers**

24-04-11267

ATTENDU les demandes de prix divers ;

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien renouvelle et/ou octroi les contrats suivants :

- Dénéigement Daniel Lachance pour le service d'une faucheuse mécanique avec opérateur pour un coût de 172.42\$ / heure (plus taxes) ;
- Les Entreprises Gonet Inc. pour le marquage de chaussée pour un coût de 0.31\$ m.l. (plus taxes) telle que la soumission présentée et pour un coût total d'environ 14 330 \$ plus taxes ;
- Les Entreprises Gariépy Inc. pour l'entretien des plates-bandes sur le boulevard Ste-Anne et la plantation sur la piste cyclable, pour un coût de 14 883\$ taxes incluses, telle que la soumission présentée;
- SaniOrléans pour la vidange des grilles pour l'année 2024, soit 17.50\$ / puisard plus taxes ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

#### **11. Octroi de contrat pour les travaux de réparation de pavage 2024**

24-04-11268

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparations de pavage 2024, la réception et l'analyse de conformité de ces dernières ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien octroi à la firme Interbloc Blouin 2008 pour les réparations de pavage pour l'année 2024 et telle que la soumission présentée ;

#### **12. Octroi de contrat pour la gestion de l'écocentre pour 2024-2025**

24-04-11269

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation auprès de trois firmes, la réception de deux soumissions et la conformité de ces dernières ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil mandate la firme Eddy Fugère pour la gestion des rebuts de l'écocentre pour les années- 2024 et 2025, pour un coût estimé de 98 088.63\$ taxes incluses.

#### **13. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

24-04-11270

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 22-01-10508, la Municipalité de l'Ange-Gardien a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5000 \$ pour l'exercice financier 2024 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

**14. Calendrier des procédures pour l'adoption du règlement #24-713 modifiant le règlement de zonage #16-642 et ses amendements afin d'encadrer les pourvoies**

24-04-11271

CONSIDÉRANT le dépôt du premier projet de règlement #24-713 modifiant le règlement de zonage #16-642 et ses amendements afin d'encadrer les pourvoies, à la séance du 4 mars dernier ;

CONSIDÉRANT la demande d'arrêt du calendrier des procédures d'adoption du règlement par le demandeur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, Que le conseil municipal reporte à une date ultérieure la suite des procédures concernant l'adoption du règlement #24-713 modifiant le règlement de zonage #16-642 et ses amendements afin d'encadrer les pourvoies.

**15. Avis de motion afin d'adopter le règlement #24-714 modifiant le règlement de zonage 16-642 afin de modifier les dispositions relatives à l'architecture et la finition extérieure des bâtiments secondaires à un usage principal du groupe d'usage « Habitation (H) »**

Un avis de motion est donné par William St-Cyr, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement #24-714 modifiant le règlement de zonage 16-642 afin de modifier les dispositions relatives à l'architecture et la finition extérieure des bâtiments secondaires à un usage principal du groupe d'usage « Habitation (H) ».

**16. Adoption du second projet de règlement #24-714 modifiant le règlement de zonage 16-642 afin de modifier les dispositions relatives à l'architecture et la finition extérieure des bâtiments secondaires à un usage principal du groupe d'usage « Habitation (H) »**

24-04-11272

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 4 mars 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil a tenu le 2 avril 2024, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil adopte le second projet de règlement #24-714 modifiant le règlement de zonage 16-642 afin de modifier les dispositions relatives à l'architecture et la finition extérieure des bâtiments secondaires à un usage principal du groupe d'usage « Habitation (H) ».

**17. Dépôt du rapport financier 2023**

24-04-11273

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier 2023, préparé par la firme Gariépy Gravel Larouche Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L., ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**18. Deuxième période de questions**

**19. Divers**

24-04-11274

**1 Engagement d'un journalier aux travaux publics**

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la municipalité effectue l'embauche de M. Raphaël Mélançon, comme journalier aux travaux publics, avec une période de probation comme prévue à la convention collective, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

24-04-11275

**2 Autorisation de dépense**

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- de 2400\$ plus taxes pour l'achat d'une banque d'heures pour la mise à jour du site internet par la firme Volcan ;
- de 11 650\$ taxes incluses pour l'achat de 30 compteurs d'eau à la firme Compteurs d'eau du Québec;
- 385\$ plus taxes pour une formation, pour la directrice générale, sur les renseignements personnels et donnée par l'ADMQ.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**20. Levée ou ajournement de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

24-04-11276

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h55, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Greffière-trésorière/Directrice Générale